

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Réhabilitation de la médiathèque de Lençloître - Validation de l'avant projet définitif et du plan de financement

Dans ses compétences, la CAPC intervient au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe depuis sa création un réseau de lecture publique qui s'appuie sur des équipements structurés et des professionnels de la lecture publique.

A la faveur de l'extension du périmètre de l'agglomération, la CAPC va prendre en charge un projet initié par la commune de Lençloître, qui prévoit la construction d'une médiathèque et le recrutement de personnel, afin d'y proposer une offre culturelle de proximité et de qualité, et permettre l'accueil de tous les publics. Il s'intégrera dans le périmètre protégé de la commune, à proximité des écoles et collège, et du champ de foire pour le stationnement. La médiathèque répondra aux normes en vigueur à la DRAC et proposera une surface de 196 m². Le projet architectural veillera à ne pas dénaturer l'ancien bâtiment agricole qui va l'accueillir.

Il convient maintenant de valider l'avant projet définitif et le plan de financement de cette future médiathèque qui viendra compléter la couverture du territoire en termes d'équipements de lecture publique.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire et particulièrement à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

CONSIDERANT que la création d'une médiathèque à Lençloître est essentielle pour compléter la couverture du territoire de l'agglomération en terme de réseau de lecture publique, et garantir ainsi une offre de qualité,

CONSIDERANT que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°12

page 2/3

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avant projet définitif présenté par l'architecte au comité de pilotage réuni en séance le 5 avril 2017 pour un montant de 635 075€ HT,
- de faire réaliser en une seule tranche les travaux d'aménagement dans le courant de l'année 2018,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les marchés de travaux pour les 11 lots suivants,

Lot	Nature
1	Gros oeuvre
2	Enduits des façades
3	Charpente - Couverture
4	Menuiseries extérieures - Serrurerie
5	Plaques de plâtre - Isolation
6	Menuiseries intérieures
7	Revêtements de sol - Faïences
8	Peintures
9	Plomberie – Chauffage - VMC
10	Electricité
11	VRD – Aménagement extérieur

- de valider le plan de financement suivant,

Médiathèque de Lencloître			
Dépenses (HT)		Recettes	
travaux	339 762 €	DRAC (50%)*	271 152 €
imprévus travaux 5%	16 988 €	FEDER (60%)	55 000 €
honoraires	42 542 €	CAPC reste à charge	308 923 €
mobilier	48 000 €		
collection	72 000 €		
informatique	40 000 €		
démolition HT	19 230 €		
travaux extérieurs VRD	56 553 €	total HT	635 075 €
total HT	635 075 €		
total TTC	762 090 €		

* des dépenses subventionnables

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- Le numéro SIRET est le suivant : 248 600 413 000 12

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017

n°12

page 3/3

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nadège', written over a horizontal line.

